

PARIS : Le SDI soutient l'extension du fonds de solidarité à toutes les TPE

Le SDI soutient et participe à l'initiative de Mounir Mahjoubi pour l'extension du fonds de solidarité à toutes les TPE.



Face à l'urgence de la situation économique vécue par les artisans, commerçants et professionnels libéraux, le SDI soutient l'initiative lancée par le député Mounir Mahjoubi et 120 de ses collègues visant à étendre l'accès au fonds de solidarité à toutes les TPE sur un critère de baisse de chiffres d'affaires.

La réunion qui s'est tenue hier Lundi 14 septembre en présence

de M. Mahjoubi et Marc Sanchez, Secrétaire Général du SDI, a permis de dégager un axe clair de sollicitation du gouvernement à cette fin. Après six mois de dettes et cotisations reportées à juste titre en vue de soutenir les entreprises en période d'urgence sanitaire, l'ensemble de nos TPE entre en zone rouge.

Cette zone rouge est celle de leur solvabilité face au mur des dettes sociales, fiscales, commerciales, locatives et bancaires qu'elles devront assumer à brève échéance. Le plan de relance annoncé est à cet égard bien trop tardif, avec des effets qui ne se produiront que dans le courant de l'année 2021. En tout état de cause, ce plan ne comporte qu'une faible minorité de dispositifs à destination des artisans, commerçants et professionnels libéraux. L'approche sectorielle de soutien aux TPE mise en œuvre par les pouvoirs publics lors du déconfinement laisse de côté des centaines de milliers de petites entreprises qui, bien que viables, voient leur trésorerie dépassée par les dettes reportées dans un contexte de reprise lente de l'activité. Ces entreprises, victimes des conditions sanitaires au même titre que celles des secteurs de la restauration ou de l'évènementiel, méritent d'être soutenues dans les mêmes conditions que ces dernières.

C'est pourquoi le SDI soutient l'initiative du député Mahjoubi et de 120 de ses collègues visant à étendre l'accès au fonds de solidarité à tous les responsables de TPE dont le chiffre d'affaires ou les revenus accusent encore une baisse d'au moins 50%, et ce jusqu'au 31 décembre 2020.